

Une lecture détaillée des processus d'admission en établissement

Ce projet de recherche permet de mieux comprendre les processus d'admission en établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap, mettant en évidence des logiques multiples et enchevêtrées.

Plutôt que de penser l'admission en établissement comme une procédure linéaire aux étapes clairement identifiées, ce projet de recherche invite à décaler le regard et à considérer plusieurs circuits d'accès aux établissements. L'admission relèverait davantage d'un processus qui s'étale dans le temps, faisant intervenir de nombreux acteurs : la personne elle-même, son entourage, les gestionnaires associatifs, le personnel des établissements, les professionnels du milieu ordinaire, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et l'agence régionale de santé (ARS). Ce constat s'appuie sur une enquête qualitative menée auprès de plusieurs établissements d'un même département. Pour situer l'activité des établissements dans leur contexte local, les acteurs politico-administratifs locaux ont été rencontrés, révélant le processus d'orientation et les relations entretenues avec les parties prenantes du handicap. De plus, des personnes en situation de handicap ont été entendues afin de recueillir leur expérience, et des dossiers MDPH ont été étudiés pour décrire des trajectoires individuelles.

Le premier résultat de l'étude vient rappeler que la seule notification de la MDPH ne suffit pas à l'admission, mais qu'elle en constitue une étape. Les multiples trajectoires individuelles présentées révèlent d'une part la diversité des ressources et des expertises que les personnes et leur entourage sont capables de mobiliser. D'autre part, les trajectoires sont déterminées par la façon dont les professionnels envisagent le parcours des usagers qu'ils accueillent, en fonction notamment des enjeux financiers, des ressources humaines et des types de profils accompagnés dans leurs établissements.

Cette étude documente également le décalage qui peut exister entre les procédures d'admission formalisées par écrit et les pratiques réelles. Elle démontre que l'antériorité de la demande sur la liste d'attente n'est pas le seul mode de priorisation à l'admission. Les critères mobilisés par les établissements pour décider des admissions sont variés et s'articulent en fonction des logiques internes et externes des structures. La qualification en situation dite d'urgence peut être déterminante (rupture d'accompagnement ou situation sociale difficile par exemple).

Enfin, la recherche insiste sur le rôle de certains acteurs extérieurs aux établissements dans le processus d'admission. D'un côté, les établissements perçoivent la MDPH comme un partenaire avec lequel il est nécessaire de partager de l'information pour fiabiliser les orientations et permettre l'admission de personnes ayant un profil compatible avec le projet d'établissement. D'un autre côté, l'ARS est plutôt perçue comme un acteur contraignant pouvant inciter des établissements à procéder à des admissions ciblées, peu adaptées à leurs marges de manœuvre internes. Cependant, l'ARS est aussi identifiée comme une ressource en cas de difficultés dans la prise en charge d'une personne : pour trouver une solution, elle peut par exemple proposer une réorientation, apporter un financement supplémentaire ou favoriser la formation des professionnels afin de permettre son accueil.

N. B. Les résultats présentés ici sont ceux posés dans le rapport final (2019).

Pour plus d'information sur ce projet

- **Le rapport de recherche est consultable sur le site de la CNSA :**
https://www.cnsa.fr/documentation/304 - aragona - rapport_publicable.pdf

À propos des laboratoires

Ce projet a été financé par la CNSA dans le cadre d'un contrat de recherche qui l'associe aux deux laboratoires cités ci-dessous, chargés de l'encadrement scientifique de la thèse d'Estelle Aragona qui a conduit l'étude.

Le centre Max Weber est un laboratoire de sociologie généraliste qui a développé une expertise sur les effets des transformations de l'action publique sur les organisations et les pratiques de travail, notamment dans le secteur médico-social (associations gestionnaires d'équipements pour personnes handicapées, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD...). Les tensions vécues par les usagers et par les professionnels (par exemple entre standardisation des pratiques et individualisation de la prise en charge) ont été bien documentées dans ces travaux. Orienté à l'origine vers l'étude des fonctions de l'État dans les sociétés contemporaines, le centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique, épistémologie et sciences sociales (CURAPP-ESS) couvre désormais un vaste ensemble de recherches en sciences politiques et en sciences sociales. Elles vont de l'étude des échelles de l'action publique (du niveau local au niveau mondial) à celle des formes de politisation, en passant par l'analyse de la production et des usages sociaux des savoirs et des normes.

[Site internet du centre Max Weber](#)

[Site internet du CURAPP-ESS](#)

Contacts

Estelle Aragona
Doctorante, chercheuse en sciences politiques
Université Lumière Lyon 2 – université de Picardie Jules Verne
Courriel : estelle.aragona@univ-lyon2.fr

Magali Robelet
Directrice de thèse
Maître de conférence en sociologie – université Lumière Lyon 2
Chercheuse au centre Max Weber
Courriel : magali.robelet@univ-lyon2.fr

Pierre-Yves Baudot
Directeur de thèse
Professeur de sociologie – université Paris Dauphine
Chercheur à l'Institut de recherche interdisciplinaire de sciences sociales (IRISSO)
Courriel : pierre-yves.baudot@dauphine.psl.eu

Référence du projet n° 304
Contrat de recherche (2017) – centre Max Weber – CURAPP
Titre : *L'admission en établissements pour personnes en situation de handicap : flux de populations, parcours individuels et réseaux d'établissements* (E. Aragona).